



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 17342

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes. Le personnel constate que les moyens nécessaires à la mise en oeuvre des missions dévolues à la DRAC manquent. La déconcentration des missions de l'Etat transférées aux services régionaux implique le transfert de moyens en budget et en personnel. Par exemple les transferts de compétences en matière d'architecture se sont faits sans moyens humains correspondants. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le gouvernement pour permettre effectivement à la DRAC Rhône-Alpes d'accomplir sa mission de service public de la culture.

Texte de la réponse

La déconcentration dans laquelle est engagée le ministère de la culture et de la communication est un processus lourd et complexe qui implique effectivement un renforcement des moyens mis à la disposition des directions régionales des affaires culturelles pour mener à bien les missions qui leur sont confiées. Les difficultés rencontrées aujourd'hui, notamment à la direction régionale des affaires culturelles de la région Rhône-Alpes, font l'objet d'une attention soutenue de la part de l'ensemble des services du ministère de la culture et de la communication. Afin de répondre aux besoins en emplois les plus manifestes, dans un contexte de stagnation prolongée des effectifs budgétaires du ministère de la culture et de la communication, un plan pluriannuel de transferts d'effectifs des administrations centrales vers les directions régionales des affaires culturelles sera prochainement engagé. La DRAC Rhône-Alpes bénéficiera bien entendu d'effectifs supplémentaires au titre de ce plan.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17342

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4059

Réponse publiée le : 21 septembre 1998, page 5195